

Public :

- Personnel non-électricien : Réalisant des manœuvres et réarmant des protections dans les locaux de services électriques en BT et HT et accomplissant des travaux élémentaires sur des installations et des équipements électriques.
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par les installations et équipements BT.
- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité.

Évaluation :

- QCM à la fin de chaque module.
- Mises en situation et exercices pratiques.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-enseigné, le formateur faisant des propositions de symboles.

Pédagogie :

- Alternance d'exposés théoriques, d'analyse et d'exercices pratiques.
- Mise en situation au travers de situations fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.

Matériel pédagogique :

- Armoires électriques, kits pédagogiques.
- Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation.

Prérequis :

- Des connaissances de base en électricité sont conseillées pour suivre cette formation.

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010 Article R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ». Article R4544-10 « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité.
- La résistance du corps humain.
- Les réactions physiologiques du corps humain.
- Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects.

Le classement des installations et des habilitations du personnel

- Analyse des prescriptions de la NF C18-510.
- Titre et niveau d'habilitation.
- Domaine de tension.

Les conditions d'intervention selon le niveau d'habilitation (HT-BT)

- Chargé d'opération BE et HE Manœuvres : rôles et opérations.
- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations.

Notions élémentaires de secourisme.

Conduite à tenir en cas d'incendie sur une installation électrique.

Les protections, l'appareillage : rôle et fonctionnement

- Sectionneurs, interrupteurs, contracteurs, coupe-circuits à fusibles, relais magnétiques et thermiques, disjoncteurs, transformateurs.

Conception des différents circuits

- Installation BT.
- Mise à la terre des masses métalliques.

Bases en prévention

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.

Protections individuelles et outillage électroportatif.

Exercices pratiques.